

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège Centennal

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Centennial se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Centennial devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 11 mars 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Centennal¹ lors de sa réunion tenue le 11 mars 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Academic Success Plan 2001-2002 and Success Rate Targets 2001-2010, avec lettre de transmission du 24 août 2001 et extrait du procès-verbal du 20 août du conseil d'administration.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège Centennial offre le programme *Sciences humaines* à une clientèle d'environ cent étudiants. Dans son plan institutionnel de réussite, il présente la moyenne au secondaire de ses élèves, le taux de réussite des cours à la première session et aux autres trimestres (par cohorte et pour l'ensemble de sa population), la proportion d'élèves qui réussissent plus de 75 % de leurs cours à la première session et le taux de diplomation en temps requis pour les cohortes A et B inscrites à l'automne 1998. Il remarque que sa clientèle détient la moyenne au secondaire la plus faible de tous les collèges anglophones de la région de Montréal, publics ou privés. Il constate de plus que le taux de réussite des cours est plutôt bas, comme l'est aussi son taux de diplomation en temps requis. Le Collège complète son analyse des données statistiques en décrivant le type d'étudiants qu'il reçoit. Il note qu'il accueille un bon nombre d'élèves qui ont connu des difficultés au secondaire ou dans d'autres établissements collégiaux, mais qu'il attire aussi des étudiants ayant obtenu de bonnes notes au secondaire. Les statistiques du Collège montrent que les élèves en provenance d'un autre cégep augmentent significativement leur taux de réussite des cours lorsqu'ils transfèrent au Collège Centennial (de 40 % à 80 %, environ). Celui-ci attribue ce succès à l'encadrement personnalisé qu'il offre à ses étudiants et à la constitution de groupes-classes réduits. Cependant, pour beaucoup d'autres étudiants, la réussite et la diplomation demeurent incertaines.

Le Collège a relevé les principales difficultés qu'il rencontre à cet égard et il a établi un diagnostic plus détaillé comprenant huit problèmes principaux, dont la faible qualité des travaux réalisés par les étudiants et le taux d'échec élevé des élèves de la cohorte A à la première session. Généralement, les obstacles identifiés sont de deux ordres : la faiblesse des aptitudes des élèves et le manque de motivation. En effet, plusieurs élèves n'ont pas suffisamment développé leurs habiletés d'écriture et de lecture, ni celles liées à l'étude, à la gestion du temps et à la préparation aux examens, pour bien réussir leurs cours. Cette situation est plus prononcée à la première session. Les problèmes de motivation s'observent chez certains élèves qui poursuivent des études collégiales à l'insistance de leurs parents et qui ne sont aucunement motivés, ainsi que chez des étudiants qui démontrent un intérêt pour des matières vues comme plus utiles, telles le français langue seconde et l'informatique, mais qui ne reconnaissent pas la pertinence d'étudier d'autres disciplines, par exemple la littérature et la philosophie.

La Commission considère que l'analyse du Collège est bien documentée, qu'elle démontre une bonne connaissance de sa clientèle et qu'elle lui a permis d'identifier les obstacles à la réussite et à la diplomation les plus importants.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège indique que la réussite scolaire a toujours fait partie des priorités de sa mission éducative et qu'il vise, par conséquent, à fournir un environnement qui maximise les chances de réussite de chacun de ses étudiants. Il confirme son engagement envers une politique d'admission ouverte (le Collège n'utilise pas de test d'admission) et il rappelle que cette approche comporte le risque d'accepter aussi des élèves dont la réussite est nettement problématique. Afin de clarifier les objectifs de son plan institutionnel, il présente sa propre définition de la réussite scolaire. Celle-ci inclut aussi bien la persistance scolaire au Collège Centennial jusqu'à la diplomation que la poursuite d'études collégiales, universitaires ou professionnelles dans un autre établissement.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Collège maintient les mesures déjà en place et il en ajoute d'autres qui répondent spécifiquement aux huit problèmes qu'il a diagnostiqués. Parmi les moyens existants, il mentionne les activités de soutien pédagogique comme le tutorat par les pairs ou par les enseignants et le mentorat, ainsi que la politique de présence qui exige que les étudiants assistent à tous les cours et qu'ils y soient ponctuels. Il rappelle aussi qu'il a récemment introduit deux nouveaux cours, un crédit et un non-crédit, qui visent à développer chez l'élève les habiletés nécessaires à la réussite scolaire. Il remarque que les participants au cours non-crédit ont presque tous amélioré leur taux de réussite des cours après avoir suivi cette formation. Il mentionne qu'il a l'intention d'établir le même type de bilan pour le cours crédit, lorsque les données seront disponibles.

Parmi les nouvelles mesures, plusieurs portent sur la valorisation de la langue et le développement des habiletés de lecture et d'écriture, dont le projet de « *Literacy across the curriculum* » qui inclura toutes les disciplines. Les enseignants recevront d'ailleurs de la formation pour les aider à intégrer le projet dans leurs cours réguliers. D'autres activités, principalement menées en classe, aideront les élèves à effectuer les travaux assignés afin de diminuer le nombre de devoirs non

présentés ou soumis en retard et de relever la qualité des essais rédigés par les étudiants. Le Collège entend aussi améliorer les ressources de la bibliothèque pour permettre aux élèves de mieux documenter leurs recherches. De plus, il va améliorer le dépistage des étudiants à risque, principalement chez les nouveaux inscrits au collégial, et il les incitera à participer aux activités de soutien qui leur sont offertes.

Les actions inscrites au plan de réussite correspondent à un des obstacles généraux identifiés lors de l'analyse, celui du manque de préparation des étudiants pour les exigences des études collégiales. Certaines de ces mesures, en améliorant les résultats des étudiants, peuvent aussi augmenter leur motivation. Cependant, aucun moyen n'est prévu explicitement à cette fin.

Malgré cette réserve, la Commission considère que les mesures prises par le Collège répondent adéquatement aux obstacles identifiés et qu'elles sont de nature à favoriser la réussite et la diplomation.

Les modalités de mise en œuvre

Toutes les actions inscrites au plan de réussite du Collège sont prévues pour l'année scolaire 2001-2002. Le plan désigne des intervenants pour chacune des mesures et il indique que le directeur du Collège est responsable de leur mise en œuvre. Pour assurer le suivi, le directeur sera secondé par un comité, le *Success Plan Review Committee*, composé du registraire, de deux enseignants et de deux étudiants. La Commission souligne la participation de ces derniers au mécanisme de gestion du plan. Elle remarque, d'ailleurs, qu'ils avaient été consultés lors de l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation.

La Commission constate que le Collège a adopté des modalités de mise en œuvre et de gestion appropriées à sa situation et qu'elles sont de nature à favoriser une réalisation efficace de son plan de réussite.

Conclusion

Le plan de réussite du Collège repose sur une analyse des statistiques et sur la connaissance intime que l'établissement a de sa clientèle. Ainsi, le Collège a pu dégager des obstacles à la réussite et à la diplomation pertinents. Ceux-ci concernent principalement la faiblesse de certains élèves et le manque de motivation envers les études ou envers des disciplines particulières. Le Collège a, de plus, détaillé ces obstacles en établissant un diagnostic en huit points.

Afin de hausser la réussite et la diplomation, le Collège maintiendra les activités déjà en place, dont les cours développant les habiletés scolaires, le tutorat et la politique de présence en classe. Il a aussi adopté de nouvelles mesures, dont plusieurs visent à améliorer les aptitudes en lecture et en écriture ainsi qu'à aider les élèves à réaliser leurs travaux.

La responsabilité et la réalisation du plan de réussite sont bien explicitées. Le Collège a aussi prévu des modalités de suivi qui engagent l'ensemble de la collectivité, notamment les étudiants.

En conclusion, la Commission considère que le plan du Collège Centennial est rigoureux et bien documenté, qu'il contient des stratégies et des moyens de nature à permettre l'atteinte des cibles fixées et qu'il favorise une prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du *Plan de réussite* du Collège Centennal². La Commission note que le Collège s'en tient pour l'essentiel à son plan initial prévoyant la mise en place de plusieurs mesures en 2001-2002. Quelques-unes sont déjà en place.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Centennal devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche

2. *Report – Academic Success Plan – 2000-2001*; avec lettre de transmission du 28 avril 2002.